

Guide d'accompagnement pour compléter votre demande de subvention

Ce guide vous est proposé en guise d'outil d'accompagnement. Il constitue une aide si vous éprouvez des difficultés dans l'utilisation de la démarche dématérialisée.

I. CONNEXION

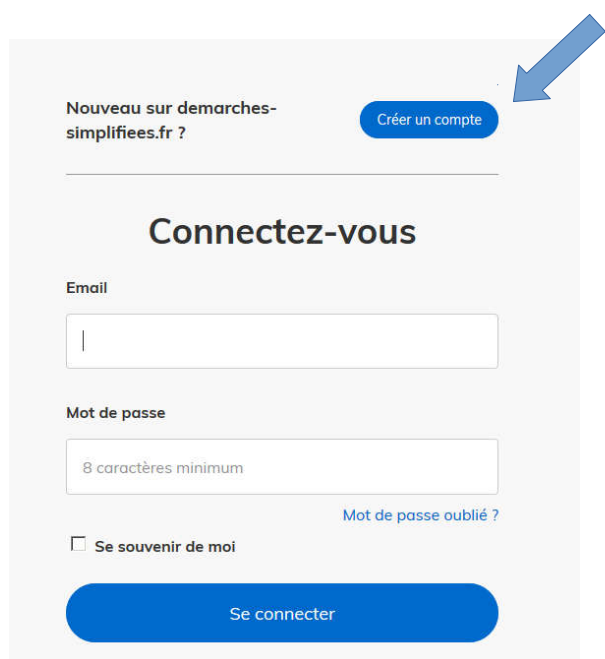
Tout d'abord, vous devez vous connectez à la plateforme de dépôt de demande de subvention en cliquant sur le lien suivant :

<https://demarches-simplifiees.fr/commencer/detr-dsil2020-eure>

Vous trouverez également un lien direct d'accès à la plateforme demarches-simplifiees.fr sur le site internet de la Préfecture de l'Eure : <http://www.eure.gouv.fr/>

En cliquant sur l'onglet connexion, deux possibilités s'offrent à vous :

- Si vous possédez déjà un compte sur le site demarches-simplifiees.fr : il vous suffit de saisir votre email et le mot de passe choisis lors de la création du compte.
- Si vous ne possédez pas de compte, cliquez en haut à droite de l'écran sur la case « créer un compte ».



Les détenteurs d'un compte France Connect, peuvent utiliser ce biais pour se connecter à la plateforme et réaliser leur demande de subvention.



Dès la création du compte, un lien d'activation est automatiquement envoyé à l'adresse de messagerie renseignée. Il est impératif de cliquer sur ce lien afin d'activer le compte. Cette étape est obligatoire pour la poursuite de votre démarche !!!

Après vous être authentifié, vous devrez renseigner obligatoirement le numéro de SIRET de votre collectivité pour pouvoir valider et passer à l'étape suivante de vérification des informations de votre propre structure.

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Après avoir vérifié et validé les informations de votre collectivité vous accéderez au formulaire de demande de subvention à compléter.



ATTENTION pour une prise en compte effective de votre demande, tous les champs du formulaire comportant un astérisque (*) doivent obligatoirement être renseignés. Si l'un de ces champs n'est pas complété votre demande ne pourra pas être enregistrée !

II. PRÉCISIONS

Pour le champs « nom de la collectivité »:

Nom de la collectivité *



Il est recommandé d'utiliser l'adresse mail de la mairie plutôt qu'une adresse mail personnelle, ceci afin d'assurer la continuité des échanges dématérialisés.

Vous avez la possibilité de compléter le formulaire en plusieurs fois avant de soumettre votre dossier : les informations seront gardées en mémoire et vous retrouverez votre dossier dans la rubrique « brouillon ». Pour cela, allez tout en bas du formulaire et cliquez sur le bouton « enregistrer le brouillon ».

Une fois le dossier transmis/soumis à nos services, vous recevez automatiquement un accusé de réception :



Bonjour

La préfecture de l'Eure vous confirme la bonne réception de votre dossier n°925821.

A tout moment, vous pouvez consulter le contenu de votre dossier et les éventuelles demandes d'informations complémentaires des services de la préfecture à cette adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/925821>

Ce message ne vaut pas acceptation de subvention. Une réponse définitive vous informant de la suite réservée à votre demande vous sera transmise.

Toutefois, vous avez la possibilité, au vu de cet accusé de réception, de démarrer l'exécution de votre opération mais si vous le décidez, il vous faudra impérativement prévoir de les financer en totalité si la dotation sollicitée ne vous était pas accordée.

Consulter mon dossier

J'ai une question

Merci de ne pas répondre à cet email. Pour vous adresser à votre administration, passez directement par la [messagerie du dossier](#).

Cette démarche est gérée par :

Préfecture de l'Eure

Préfecture de l'Eure

Boulevard Georges Chauvin CS 92201 27022 EVREUX

Cedex

Poser une question sur votre dossier :

[Par la messagerie](#)

Par téléphone : [0232782727](tel:0232782727)

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à

16h

Vous conservez à tout moment la possibilité de modifier votre dossier, tant que celui-ci n'est pas passé à la phase « instruction ».

Vous pouvez imprimer votre demande en utilisant la fonction fichier / imprimer de votre navigateur Internet.

Vous pourrez également imprimer votre demande depuis le mail d'accusé de réception automatiquement généré lors de la transmission de votre demande.

III .MAINTENANCE :

En cas de difficultés, contactez nos services par mail l'adresse suivante :

pref-cd-subv-support@eure.gouv.fr